

Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Date de création : décret du 2 juin 1977 - Dernière mise à jour : décret du 11 février 2003

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épicutané positif au produit manipulé.	15 jours	<p>Préparation, emploi, manipulation des agents nocifs limitativement énumérés ci-après :</p> <p>A - Agents chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none">• Acide chloroplatinique ;• Chloroplatinates alcalins ;• Cobalt et ses dérivés ;• Persulfates alcalins ;• Thioglycolate d'ammonium ;• Épichlorhydrine ;• Hypochlorites alcalins ;• Ammoniums quaternaires et leurs sels, notamment dans les agents détergents• cationiques ;• Dodécyl-aminoéthyl glycine ;• Insecticides organochlorés ;• Phénothiazines ;• Pipérazine ;• Mercapto-benzothiazole ;• Sulfure de tétraméthyl-thiurame ;• Acide mercapto-propionique et ses dérivés ;• N-isopropyl N'-phénylparaphénylène-diamine et ses dérivés ;• Hydroquinone et ses dérivés ;• Dithiocarbamates ;• Sels de diazonium, notamment chlorure de diéthylaminobenzène diazonium ;• Benzisothiazoline-3-one ;• Dérivés de la thiourée ;• Acrylates et méthacrylates ;• Résines dérivées du para-tert-butylphénol et du para-tert-butylcatéchol ;• Dicyclohexylcarbodiimide ;• Glutaraldéhyde. <p>B - Produits végétaux ou d'origine végétale :</p> <ul style="list-style-type: none">• Produits d'extraction du pin, notamment essence de térébenthine, colophane et ses dérivés ;• Baume du Pérou ;• Urushiol (laque de Chine) ;• Plantes contenant des lactones sesquiterpéniques (notamment artichaut, arnica, chrysanthème, camomille, laurier noble, saussurea, frullania, bois de tulipier, armoise, dahlia) ;• Primevère ;• Tulipe ;• Alliées (notamment ail et oignon) ;• Farines de céréales.